

CM 2022-01-27

2022-01-27/07 Modification d'autorisation de programme et crédits de paiement- construction d'un bâtiment associatif municipal

Nous ne sommes pas POUR ce projet au regard de l'état des finances de la commune.

Maintenant, je m'adresse à ceux qui sont POUR : Ne serait-il pas nécessaire, sinon raisonnable, d'attendre le Compte Administratif pour se prononcer sur un tel montant de dépenses ? On parle ici d'une construction à 1.3 million d'euros